

idea

Déclaration environnementale 2024



EMAS

Management
environnemental
vérifié
BE-RW-14

Mise à jour des résultats 2023

L'assainissement des eaux usées dans le Coeur du Hainaut.
Exploitation des stations d'épuration.

Table des matières

Chapitre 1 - IDEA et l’assainissement des eaux usées	4
1.1. IDEA	5
1.2. Le secteur de l’assainissement	5
Chapitre 2 - Objectifs environnementaux	6
2.1. Objectifs environnementaux – KPI (Key Performance Indicator)	7
Objectif 1 : Maîtrise des nuisances olfactives	7
Objectif 2 : Rénovation de la station d’épuration de Seneffe.....	8
Objectif 3 : Rénovation de la station d’épuration de Wasmuël	8
Objectif 4 : Remise en service des bassins d’orage.....	9
Objectif 5 : Taux de conformité aux rejets.....	10
Objectif 6 : Diminution de la consommation de papier	11
Objectif 7 : Économie de taux de CO ₂	11
Objectif 8 : Projet numérique SCADA par station d’épuration	12
Objectif 9 : Favorisation de la biodiversité	13
2.2. Performances environnementales	13
Les performances environnementales.....	13
Indicateurs de base calculés à partir du tableau précédent.....	13
2.3. Les initiatives de constat environnemental	14
Enregistrement des initiatives de constat environnemental	14
Détail des enregistrements 2023	15
Centralisation des fiches environnementales	15
2.4. Améliorations en cours	16
Station d’épuration de Wasmuël	16
Station d’épuration de Seneffe	20
Station d’épuration de Boussoit	20
Station d’épuration de Frameries	20
Station d’épuration de Dour-Elouges	20
Station d’épuration de Trivières	20
Station d’épuration de Morlanwelz	20
2.5. Dispositions juridiques et Législation	21
La veille réglementaire	21
Permis d’environnement des stations d’épuration - Validité	22
Non-conformité au rejet par station d’épuration - Résultats 2021 à 2023	23

Chapitre 3 - Résultats	25
3.1. Les enjeux liés à l'efficacité énergétique	26
3.2. Le tonnage annuel de boues produites	27
3.3. Consommation des réactifs dans les stations d'épuration (T).....	27
3.4. Pourcentage des boues valorisées en agriculture par rapport au total.....	28
3.5. Le volume d'eau épuré annuellement.....	29
3.6. La consommation d'eau de distribution (eau de ville)	30
3.7. La production et la gestion réglementaire des déchets dangereux.....	31
3.8. La production et la gestion réglementaire des déchets non dangereux issus du processus d'épuration	33
3.9. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux issus de l'activité administrative et technique	33
3.10. Les actions sur la biodiversité	34
3.11. Les émissions atmosphériques (CO ₂).....	37
Chapitre 4 - Communication	40
4.1. Communication	41
Communication interne.....	41
Communication externe.....	41
Chapitre 5 - Validation des données	42
Nom et adresse des personnes de contact	44
Glossaire	45

Chapitre 1

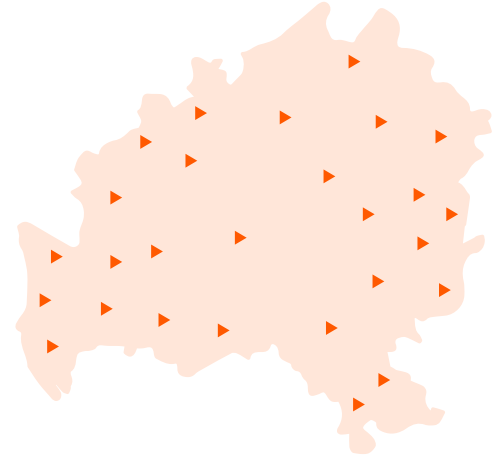
IDEA et l'assainissement des eaux usées



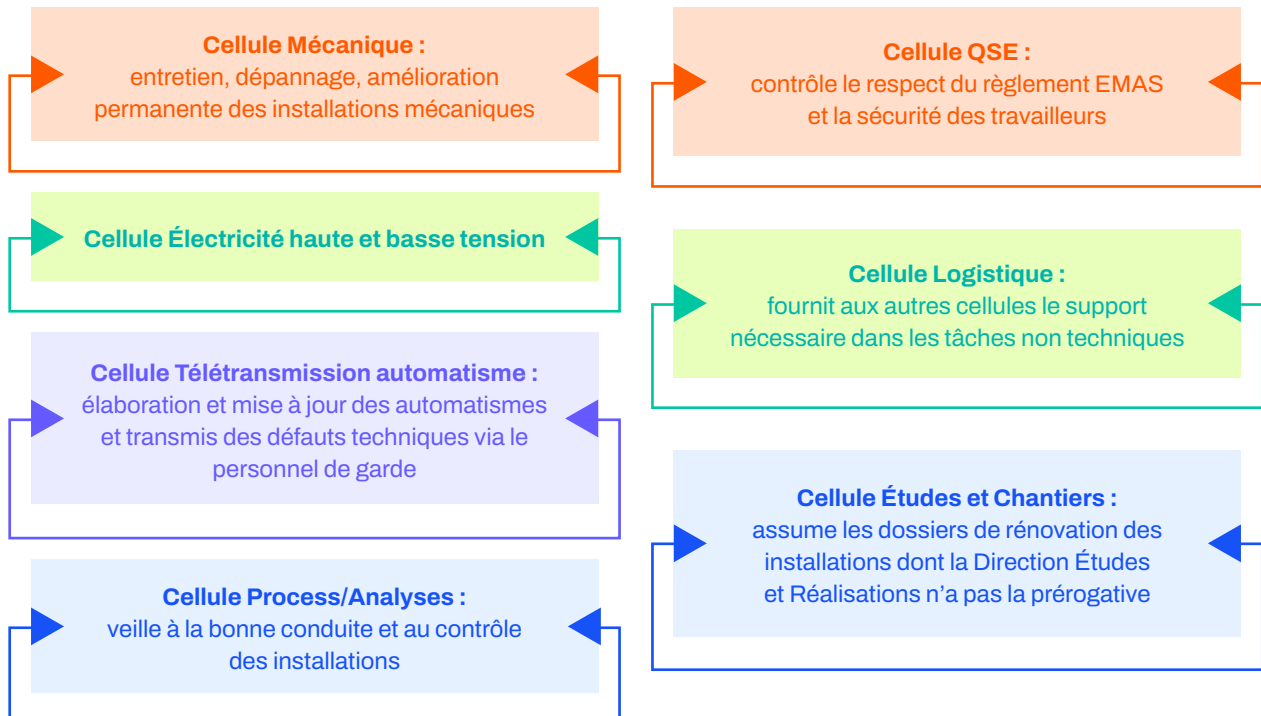
1.1. IDEA, Intercommunale du Cœur du Hainaut

En tant qu'agence de développement territorial du Cœur du Hainaut, IDEA regroupe 27 communes pour une population totale de quelque 540.000 habitants. Elle compte plus de 345 collaborateurs (ingénieurs, techniciens, juristes, comptables, etc.) œuvrant au service des communes et des entreprises.

IDEA est une intercommunale multisectorielle, active dans divers domaines d'activités d'intérêt général et notamment dans le secteur de l'assainissement des eaux. IDEA gère actuellement un réseau de 31 stations d'épuration.



1.2. Le secteur de l'assainissement



Chapitre 2

Objectifs environnementaux



2.1. Objectifs environnementaux – KPI (Key Performance Indicator)

Des objectifs environnementaux ont été définis depuis quelques années. Ils sont périodiquement reformulés par les différentes instances et sont soumis à modification.

C'est le cas pour 2023 à l'aulne des nouveaux KPI repris dans le Contrat de Service Unique que nous avons avec la SPGE.

Objectifs environnementaux définis en 2023

# Objectif	Objectif	Cible
1	Maîtrise des nuisances olfactives	< 0,1 plainte par 1.000 EH, soit 54 plaintes maximum par an
2	Rénovation de la station d'épuration de Seneffe	Indicateur de temps par étape du projet
3	Rénovation de la station d'épuration de Wasmuël	Indicateur de temps par étape du projet
4	Remise en service des bassins d'orage	100% des BO opérationnels
5	Taux de conformité aux rejets	95% taux de conformité N et P (Azote, Phosphore) et 98 %DCO
6	Diminution de la consommation de papier	Diminuer la quantité de feuilles de papier / an
7	Économie de taux de CO ₂	Réduire les émissions de GES de 1 % / an
8	Projet Numérique SCADA par station d'épuration	Minimum 6 stations d'épuration supervisées par an
9	Favorisation de la biodiversité	1 initiative/an

Objectif 1 : Maîtrise des nuisances olfactives

CIBLE : < 0,1 plainte par 1.000 EH nominaux, soit 54 plaintes maximum par an

Total des stations d'épuration : EH 540.450, soit 54 plaintes maximum par an.

Nombre de plaintes olfactives / an	
2023	2
2022	2
2021	1

Nous pouvons conclure que la maîtrise est largement rencontrée.

Objectif 2 : Rénovation de la station d'épuration de Seneffe

CIBLE : Indicateur de temps par étape du projet (DER)

	Station d'épuration de Seneffe	Étude	Adjudication	Début chantier	Fin chantier
Phase 1	Réhabilitation de l'ouvrage d'entrée, dessableurs et HT (AC-131-1)	Terminée	Terminée	T3-2023	T2-2025
Phase 2	Réhabilitation du traitement des boues (AC-131-2)	Terminée	T1-2025	T2-2025	T4-2026
Phase 3	Réhabilitation de la nouvelle ligne de traitement (AC-131-3)	T2-2025	T1-2026	T2-2026	T2-2028
Phase 4	Rénovation lignes de traitement existantes (AC-131-4)	T2-2028	T1-2029	T2-2029	T2-2031

Ce planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marchés publics, durée d'approbation des différentes phases études, ...

Objectif 3 : Rénovation de la station d'épuration de Wasmuël

CIBLE : Indicateur de temps par étape du projet (DER)

	Station d'épuration de Wasmuël	Étude	Adjudication	Début chantier	Fin chantier
Phase 1	Rénovation phase 1 - ouvrage entrée et dessableurs (ABT-151-4)	Terminée	Terminée	T4-2023	T2-2025
Phase 2	Rénovation phase 2 - clarificateurs (ABT-151-6)	Terminée	En cours	T2-2024	T3-2025
Phase 3	Infrastructures sociales (ABT-151-3)	T4-2023	2027	2028	2029
Phase 4	Revamping cœur de station (Unités 1&2 et filière boue) (ABT-151-2)	T2-2024	T1-2025	T2-2025	T4-2027

Ce planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marchés publics, durée d'approbation des différentes phases études, ...

Objectif 4 : Remise en service des bassins d'orage

CIBLE : 100% des BO opérationnels

KPI 2023 : 57 % des BO sont opérationnels

Travail de fiabilisation des BO. Par exemple BO de Dour : le service mécanique travaille sur un système de débouchage des pompes qui alimentent le BO, une réunion sur site a eu lieu entre les différents services en date du 22 janvier 2024. Nous progressons BO par BO pour fiabiliser leur fonctionnement en fonction de nos activités.

Station d'épuration	Fonctionnel	Calcul taux BO fonctionnels
Baudour	NON	0
Boussoit	OUI	1
Braine-le-Comte	OUI	1
Casteau	OUI	1
Dour	OUI	1
Erbisoeul	OUI	1
Frameries	NON	0
Havré	OUI	1
Herchies	OUI	1
Jurbise	OUI	1
Obourg	NON	0
Quiévrain	OUI	1
Sirault	NON	0
Soignies	OUI	1
Spiennes	NON	0
Thulin	NON	0
Wasmuël	NON	0
Whiéries	OUI	1
Anderlues	NON	0
Chapelle	OUI	1
Ecaussinnes	OUI	1
Feluy	NON	0
Godarville	OUI	1
Hennuyères	OUI	1
Le Roeulx	OUI	1
Mignault	OUI	1
Morlanwelz	NON	0
Saint-Vaast	NON	0
Seneffe	NON	0
Trivières	NON	0
TOTAL (%)		56,67

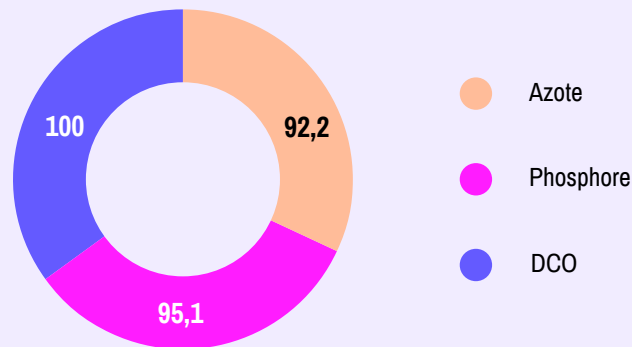
Objectif 5 : Taux de conformité aux rejets

CIBLE : 95% de conformité Azote, 95% de conformité Phosphore et 98% en DCO.

Pour la qualité des eaux rejetées, 3 objectifs ont été définis, dont voici les principes :

Taux de conformité de la charge azotée	Taux de de conformité traitement tertiaire N = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)
Taux de conformité de la charge phosphorée	Taux de conformité traitement tertiaire P = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)
Taux de conformité de la charge carbonée	Taux de conformité traitement secondaire = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)

Taux de conformité au rejet 2023



Taux de conformité tertiaire azote : 92,2%.

- NC récurrentes : Spiennes, Wihéries, Morlanwelz et Trivières.
- Morlanwelz : les BIOFOR ne sont pas encore fonctionnels, ce qui génère une non-conformité en azote, la cellule Études et Chantiers est en charge de la remise à niveau de l'ouvrage.
- Trivières : le chantier de dédoublement a commencé au printemps 2023, le projet consiste à dédoublement la capacité de la station, à remettre à niveau l'atelier de déshydratation et à modifier le circuit des boues afin de pouvoir mettre en place l'alternance de phase et donc atteindre la conformité en azote.
- Wihéries et Spiennes : sont NC par rapport à la législation européenne.

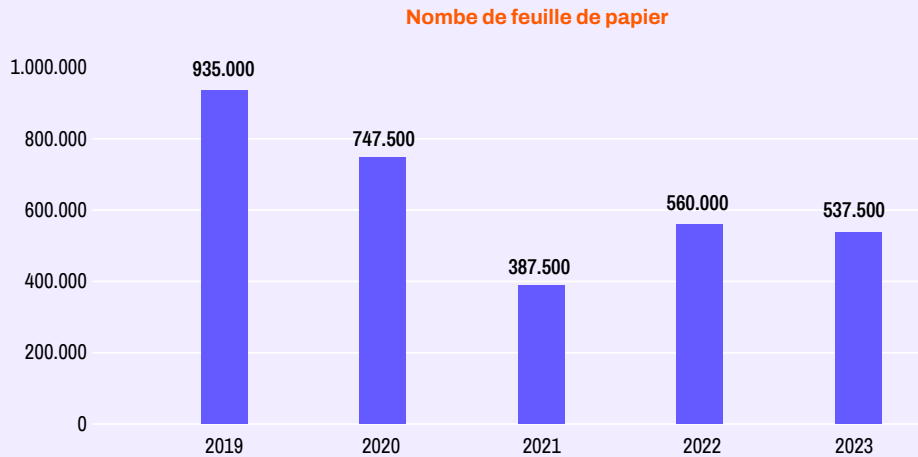
Taux de conformité tertiaire phosphore : 95,1%.

- Wihéries et Spiennes sont NC par rapport à la législation européenne.
- Boussoit également (car P perdu dans les MES à cause des tubes poreux dysfonctionnels).

Taux de conformité carbone DCO : 100%.

Objectif 6 : Diminution de consommation de papier

CIBLE : Diminuer la quantité de feuilles de papier / an



La consommation de papier semble se stabiliser après les gros efforts consentis en termes de dématérialisation/numérisation.

Objectif 7 : Économie de taux de CO₂

CIBLE : Réduire les émissions de GES de 1 % / an. Voici les indicateurs et cibles de la SPGE arrêtées dans le nouveau CSU (Contrat de Service Unique) concernant les émissions de CO₂.

Indicateur(s)	Type d'indicateur	Cible	Description indicateur	Mode de Calcul
téqCO ₂ /m ³ entrant en assainissement	SUIVI	NA	Tonnes équivalent CO ₂ par m ³ entrant dans les STEP en assainissement	Somme de l'ensemble des énergies consommées par tous les ouvrages (Electricité HT et BT, gaz, combustibles de roulage et de chauffage) converties en téqCO ₂ divisée par le nombre m ³ entrant dans les stations d'épuration (hors surverse)
téqCO ₂ /m ³ entrant en démergement	SUIVI	NA	Tonnes équivalent CO ₂ par m ³ pompé en démergement	Somme de l'ensemble des énergies consommées par tous les ouvrages (Electricité HT et BT, gaz, combustibles de roulage et de chauffage) converties en téqCO ₂ divisé par le nombre m ³ pompés par les stations de pompage (hors surverse) (mesurés ou calculés)
téqCO ₂ /EH entrant en assainissement	PERFORMANCE	La diminution quinquennal de 5%, par rapport à la moyenne 2018-2022, est mise en stand-by pendant 3 ans, le temps d'évaluer/ adapter l'indicateur, ainsi que l'opportunité d'y adjoindre un incitant	Tonnes équivalent O ₂ par EH entrant dans les STEP	Somme de l'ensemble des énergies consommées par tous les ouvrages (Electricité HT et BT, gaz, combustibles de roulage et de chauffage) converties en téqCO ₂ divisée par le nombre d'EH entrant (DCO)

Les données pour les années concernées sont :

Données	2022	2023
téqCO ₂ assainissement	10 787 Téq CO ₂	11 315 TéqCO ₂
téqCO ₂ démergement	1 645 TéqCO ₂	2 046 TéqCO ₂
m ³ traités assainissement	38 137 449 m ³	40 438 337 m ³
m ³ pompés démergement	16 334 716 m ³	21 460 533 m ³
EH entrant en assainissement (DCO)	255 426 EH	273 699 EH

Voici les indicateurs 2023 par rapport à 2022 (l'indicateur concernant le démergement est ici à titre indicatif car les ouvrages de Démergements IDEA ne rentrent pas dans le Scope EMAS) :

Indicateur(s)	2022	2023	Evolution
téqCO ₂ /m ³ entrant en assainissement	0.2829 kg éqCO ₂ /m ³ (0.0002829 téqCO ₂ /m ³)	0.2798 kg éqCO ₂ /m ³ (0.0002798 téqCO ₂ /m ³)	-1.08%
téqCO ₂ /m ³ entrant en démergement	0.1007 kg éqCO ₂ /m ³	0.0953 kg éqCO ₂ /m ³	-5%
téqCO ₂ /EH entrant en assainissement	0.0422 TéqCO ₂ /EH(DCO)	0.0413 TéqCO ₂ /EH(DCO)	-2.11 %

Ces indicateurs dépendent de plusieurs facteurs, notamment des conditions climatiques, mais la diminution peut être attribuée en partie aux mesures d'économies d'énergie mises en place en 2023 (action sur l'aération et le chauffage) (décrites plus loin).

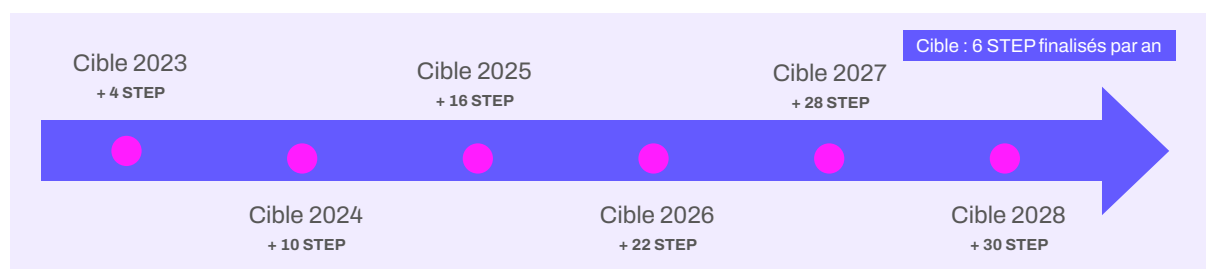
Objectif 8 : Projet numérique SCADA par station d'épuration

CIBLE : Minimum 6 stations d'épuration supervisées par an.

SCADA : Outil permettant le pilotage des installations automatisées à distance. La prise de décision reste dévolue à l'utilisateur.

Avantages : Amélioration du suivi des installations, réduire les appels de garde et réduire les déplacements dans les interventions.

Progression globale par station d'épuration	2023	Cible 2024
Feluy	45 %	100 %
Godarville	45 %	100 %
Hennuyères	45 %	100 %
Soignies Biamont	30 %	100 %
Braine-le-Comte	10 %	100 %
Jurbise	0 %	100 %



L'objectif 2023 n'a pas été atteint car le logiciel SCADA n'a pu être commandé qu'en début 2024 suite à des retards administratifs.

Objectif 9 : Favorisation de la biodiversité

CIBLE : 1 initiative par an.

2023 : une initiative.

Installation d'hôtels à insectes dans 7 stations d'épuration (2 à Wasmuël, 1 à Seneffe, Braine-le-Comte, Soignies, Godarville et Frameries).

2.2. Performances Environnementales

Les enregistrements effectués en continu en 2023 permettent de calculer des indicateurs environnementaux.

Les performances environnementales

Enregistrements environnementaux	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023
Volume d'eau épuré annuellement (m ³)	47.557.281	38.137.449	41.088.875
Tonnage annuel de boues produites déshydratées export (TMS)	5.645	3.352	3.653
% boues valorisées en agriculture	72,8%	71,52%	60%
Tonnage annuel de flottants produits dans les dessableurs/déshuileurs (T)	251,04	161	219
Tonnage annuel de refus de dégrillage produits (T)	152,56	126,16	102
Tonnage annuel de sables produits (T)	95,53	114,33	79
Tonnage annuel de déchets dangereux produits (kg)	4.400	7.150	3.211
Tonnage de déchets non dangereux produits (kg)	91.920	91.220	105.490
Nombre de NC réglementaires	4	4	5
Nombre de NC au rejet (circonstances exceptionnelles)	1	1	2
Nombre de NC au rejet récurrentes (rejet EMAS)	4	4	4
Consommation annuelle en eau de distribution (m ³)	43.328	11.789	29.638
Nombre de STEPs hors scope EMAS	4	4	5
MWh verts : panneaux solaires	35	30	17,37
Nombre d'actions sur la biodiversité	0	0	1

L'Annexe IV du Règlement EMAS impose de communiquer les performances environnementales par le biais d'indicateurs de base.

Indicateurs de base calculés à partir du tableau précédent

Grandeur considérée sur une base annuelle	Unité	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023
Tonnage de boues produites (TMS) / Volume d'eau épuré (m ³)	T/m ³	0,00012	0,000088	0,000089
Tonnage de déchets dangereux (kg) / Volume d'eau épuré (m ³)	kg/m ³	0,000093	0,000187	0,000078
Consommation annuelle d'électricité sur le volume d'eau épurée pour toutes les stations d'épuration en moyenne (kWh/m ³)	kWh/m ³	0,44	0,43	0,41
Consommation en eau de distribution (m ³) / Volume d'eau épuré (m ³)	m ³ /m ³	0,00091	0,00031	0,00072
Refus de dégrillage (T) / Volume d'eau épuré (m ³)	T/m ³	0,0000032	0,0000033	0,0000024
Sables (T) / Volume d'eau épuré (m ³)	T/m ³	0,0000020	0,0000030	0,0000019
Flottants (T) / Volume d'eau épuré (m ³)	T/m ³	0,0000053	0,0000042	0,0000053
Consommation en eau de distribution (m ³) / Tonnage de boues produites (TMS) ⁽¹⁾	m ³ /T	7,68	3,51	8,11

⁽¹⁾ L'indicateur « Consommation en eau de distribution (m³) / Tonnage de boues produites (TMS) » n'est pas multiplié par 10⁶ comme les autres indicateurs.

2.3. Les initiatives de constat environnemental

Enregistrement des initiatives de constat environnemental

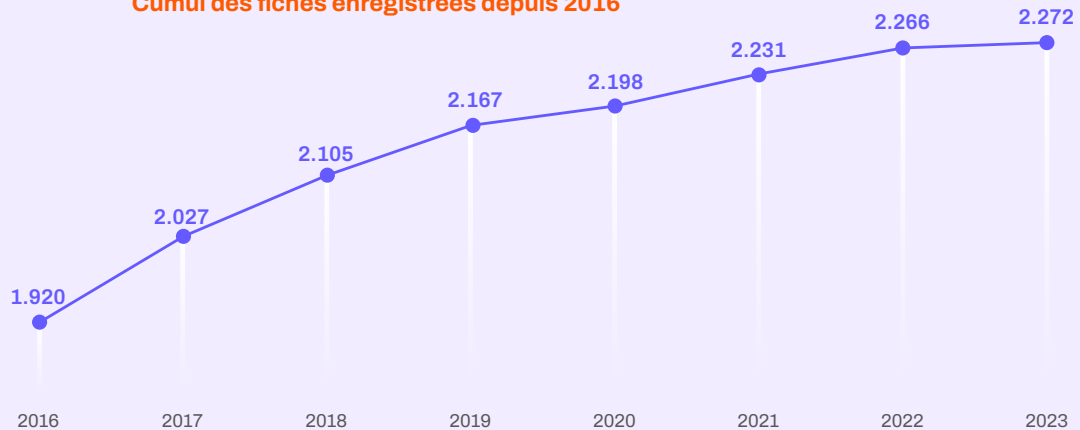
Toutes les constatations faites au cours des analyses environnementales, des audits internes, ou de tout autre évènement ayant un quelconque lien avec l'environnement sont enregistrées sous formes d'initiatives environnementales dans GOOD IDEA depuis janvier 2022.

Ce document au même titre que la veille réglementaire et les procédures environnementales sont les trois principaux outils du SME.

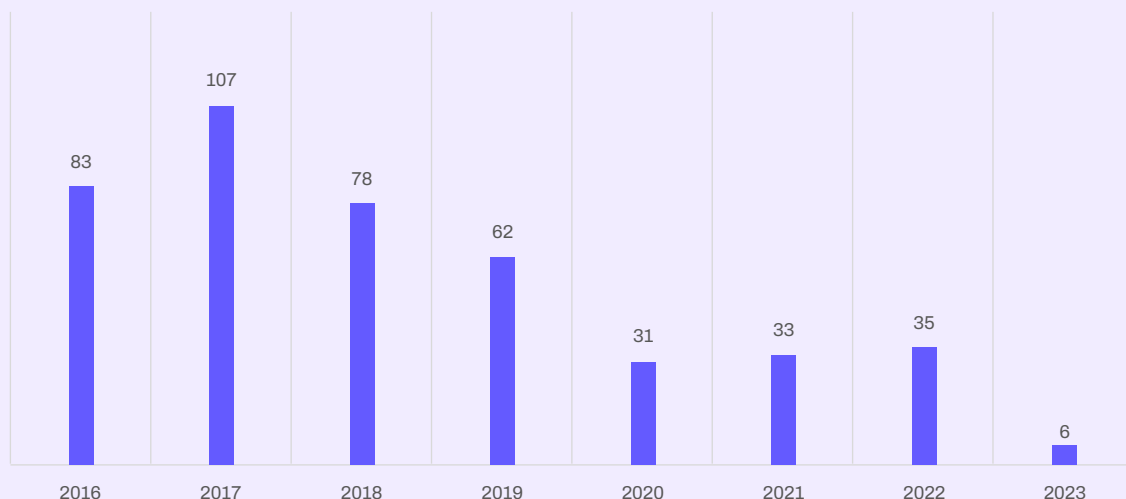
Six types d'initiatives environnementales existent et répondent aux situations observées suivantes :

- l'accident environnemental ;
- l'audit interne et externe ;
- la demande d'amélioration ;
- la demande de renseignement ;
- la non-conformité ;
- la plainte ;
- la plainte vers un tiers.

Cumul des fiches enregistrées depuis 2016



Nombre de fiches encodées annuellement depuis janvier 2016



Détail des enregistrements 2023

2 Accidents environnementaux

- ID229 et 230 : Arrêt des stations d'épuration de Boussoit et Trivières pour travaux.

2 Demandes de renseignements

- ID214 et 215 : Visites des stations d'épuration de Dour et Soignies.

2 Plaintes (odeur)

- ID218 et 222 : Plainte pour odeur des serres à la station d'épuration de Wasmuël.

Centralisation des fiches environnementales

Le système de centralisation des fiches de constat environnemental en version papier est à présent obsolète. Depuis novembre 2021, la nouvelle plateforme dématérialisée, nommée « Axe EMAS » et implémentée au Système de Management par les Idées a été lancée en phase pilote. A l'issue de cette phase pilote, cette dernière est entrée en production en janvier 2022 afin de remplacer l'ancien format.

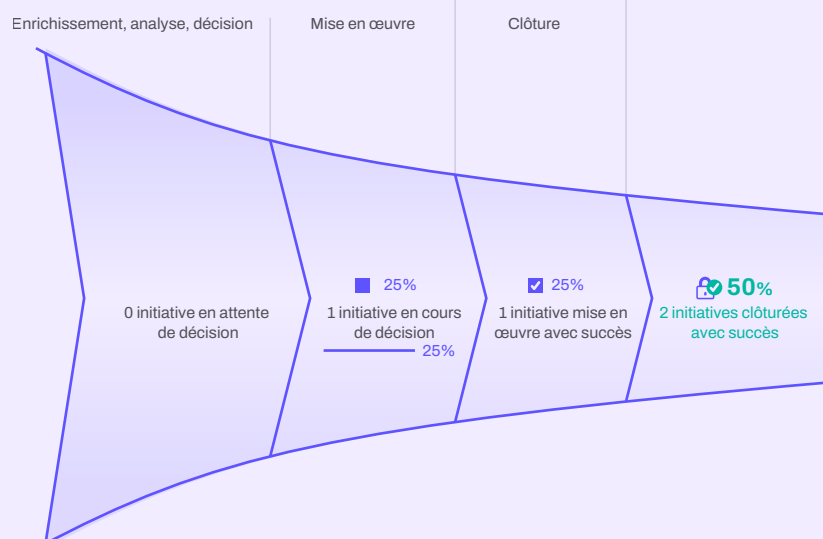
À présent, il est possible pour tout agent de l'intercommunale de signaler ses observations, de rapporter une plainte, de faire remonter une non-conformité au service concerné, de formuler des demandes d'amélioration ou de renseignements en matière d'environnement par rapport à l'exploitation de nos stations d'épuration, et ce de manière participative et transparente. Des agents compétents peuvent être consultés afin de réaliser une expertise au sujet d'une initiative, pour évaluer et valider l'initiative, ou pour apporter une contribution permettant de parfaire le projet. Les améliorations, les actions préventives ou encore correctives sont donc élaborées en

intelligence collective et à la connaissance de tous.

Le principal avantage de la plateforme est qu'elle est disponible directement sur le smartphone des agents. Dès lors, il est très rapide et facile de générer une initiative directement sur le terrain. L'axe EMAS GOOD IDEA entre donc dans la lignée des outils numériques en cours de développement, tels que la GMAO par exemple qui permettra de faire remonter un constat très rapidement et de réduire les délais d'intervention au strict minimum. Ceci s'inscrit dans la transition numérique promue par le plan stratégique d'IDEA.

Le système de fiches de constat environnemental constituait déjà un outil d'information et de suivi des actions très efficace, son architecture a donc été conservée au travers de ce nouvel outil qui offre des possibilités d'analyse et de pilotage décuplées.

Le rapport ci-dessous en est un exemple.



2.4. Améliorations en cours

Différentes mesures visent à corriger une non-conformité au rejet mais également à améliorer notre maîtrise. En voici le détail pour les stations d'épuration concernées :

Station d'épuration de Wasmuël

La station d'épuration de Wasmuël souffre d'une faiblesse : sa vétusté (mise en service : 1972). C'est dès lors un énorme enjeu que d'assurer sa pérennité.

Initié en 2019 à la suite des problèmes de nuisances olfactives révélés par les riverains, le plan d'assainissement soumis au DPC en 2019 se poursuit, à la fois en intégrant les phases de réhabilitation initialement prévues, mais également en intégrant des améliorations significatives afin de réduire les nuisances olfactives au niveau le plus bas possible.

Dans cette optique, trois phases de réhabilitation seront programmées :

1. Réhabilitation de la station d'épuration dans son ensemble :

Ci-dessous un tableau synthétique avec les principales phases. Pour rappel, il s'agit d'un planning et non d'un calendrier. Tout planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marchés publics, durée d'approbation des différentes phases études, ...

	Station d'épuration de Wasmuël	Étude	Adjudication	Début chantier	Fin chantier
Phase 1	Rénovation phase 1 - ouvrage entrée et dessableurs (ABT-151-4)	Terminée	Terminée	T4-2023	T2-2025
Phase 2	Rénovation phase 2 - clarificateurs (ABT-151-6)	T1-2023	T4-2023	T1-2024	T3-2025
Phase 3	Infrastructures sociales (ABT-151-3)	T4-2023	T3-2024	T4-2024	T2-2026
Phase 4	Revamping cœur de station (Unités 1&2 et filière boue) (ABT-151-2)	T2-2024	T1-2025	T2-2025	T4-2027

2. Rénovation du pertuis aérien alimentant la station en eaux usées d'origine urbaine (ERU)

En 2020 est venue s'ajouter la rénovation du pertuis aérien alimentant la station en eaux usées. Cette action rejoint l'objectif de rénovation de la station, mais trouve son origine dans le plan d'assainissement visant à limiter l'impact olfactif perceptible par les riverains. En attendant le chantier de remplacement du pertuis aérien par une conduite à grande profondeur, nous réalisons chaque année un traitement biologique des stations de pompage qui alimentent la station d'épuration de Wasmuël. Ce traitement consiste à injecter dans les stations de pompage un ferment bactérien de manière hebdomadaire qui, en augmentant le potentiel redox de l'eau, va détruire les mauvaises odeurs, intimement liées au sulfure d'hydrogène produit en conditions anaérobies. Ce traitement est mené sur la période la plus chaude, de la mi-mai à septembre.

Début 2021, 7 scénarii ont été proposés par la DER (*).

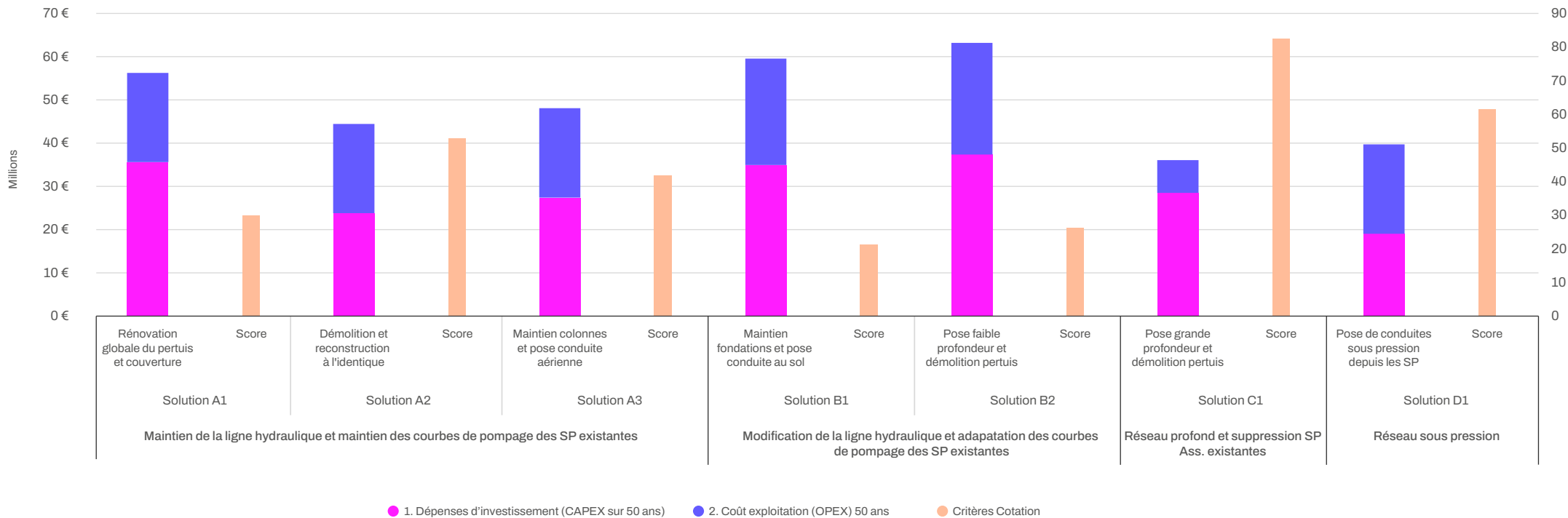
Ces différentes variantes impliquent bien évidemment des contraintes en termes de :

- budget (au niveau de l'investissement et des frais d'exploitation);
- durabilité dans le temps;
- d'impact visuel sur le paysage;
- de modification des postes existants (pompage ou relevage).



Vue aérienne de la station d'épuration de Wasmuël.

Évaluation des différents scénarios - CAPEX/OPEX sur 50 ans et scores finaux



Une solution est retenue en 2021 pour la rénovation du puits aérien qui alimente la station en eaux résiduaires urbaines (ERU). La solution retenue est la pose à grande profondeur d'une conduite enterrée, la démolition du puits aérien existant et la construction d'un poste de relevage à l'entrée de la station – Situation mars 2024 : les discussions sont en cours avec la SPGE pour le phasage.

3. Serres de séchage de boues d'épuration : installation d'une ligne de traitement de l'effluent gazeux

Grâce au travail intense mené par différentes Directions d'IDEA, ainsi que par le bureau d'étude externe Odometric, un plan d'assainissement odeurs a vu le jour en 2019.

L'étude d'une nouvelle ligne de traitement de l'effluent gazeux et sa concrétisation se sont poursuivies en 2021.

L'objectif était de définir le design d'une installation de désodorisation performante par lavage de l'effluent gazeux, constitué de composés organiques volatils (COV) d'ammoniac et de poussières, dans deux lignes munies de dévésiculateurs suivis d'un traitement de neutralisation à l'acide sulfurique. L'air ainsi traité est ensuite dispersé à 30m du sol par une cheminée unique pour les deux lignes de traitement.

Le démarrage a eu lieu en septembre 2022. Malgré des difficultés d'ordre technique liées à la phase de démarrage du traitement d'air ainsi que l'optimisation des paramètres du séchage des boues dans les serres, les normes de rejet sont maintenant totalement respectées.



Chantier de l'unité de traitement de l'effluent gazeux

Station d'épuration de Seneffe

Cette station d'épuration dont le rejet est également conforme souffre comme la station d'épuration de Wasmuël d'un vieillissement des installations (mise en service : 1987). Le planning ci-dessous donne une vision globale des travaux prévus. Pour rappel, il s'agit d'un planning et non d'un calendrier. Tout planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marchés publics, durée d'approbation des différentes phases études, ...

	Station d'épuration de Seneffe	Étude	Adjudication	Début chantier	Fin chantier
Phase 1	Réhabilitation de l'ouvrage d'entrée, dessableurs et HT (AC-131-1)	Terminée	Terminée	T3-2023	T2-2025
Phase 2	Réhabilitation du traitement des boues (AC-131-2)	Terminée	T1-2025	T2-2025	T4-2026
Phase 3	Réhabilitation de la nouvelle ligne de traitement (AC-131-3)	T2-2025	T1-2026	T2-2026	T2-2028
Phase 4	Rénovation lignes de traitement existantes (AC-131-4)	T2-2028	T1-2029	T2-2029	T2-2031

Station d'épuration de Boussoit

Chantier en cours. Rejets en azote et phosphore non conformes en 2022 suite à des travaux en cours : construction de la phase 2 qui portera sa capacité de traitement de 19.000 EH à 40.000 EH (*). Les tubes poreux ont été remplacés en 2022. Non-conformité en 2023 en phosphore à cause de l'accès empêché aux camions de chlorure ferrique. Mise en service 2^{ème} ligne mi-2025.

Station d'épuration de Frameries

Les travaux sur les surpresseurs et la recirculation générale ont eu lieu en 2023. Depuis mars 2023 la station est conforme en azote. En 2025 est prévu le remplacement des tubes poreux sur une des lignes de traitement.

Station d'épuration de Dour-Elouges

En 2024 est prévu le placement de vannes étanches entre les 2 lignes pour éviter tout arrêt complet de la SE avec la possibilité de fonctionner en mode dégradé en cas de problème sur une unité. Est prévu également en 2024 l'installation d'un régulateur d'aération (économie d'énergie).

Station d'épuration de Trivières

2023 : génie civil de la 2^{ème} ligne de traitement a été construit.

2024 : achèvement de l'équipement de la 2^{ème} ligne et mise en service de celle-ci.

Rénovation de la 1^{ère} ligne.

Station d'épuration de Morlanwelz

Le chantier AC-138 consiste à mettre en oeuvre une nouvelle unité de déshydratation des boues de la station d'épuration (nouveau bâtiment + centrifugeuse + un carport pour le chargement des boues dans 2 containers). Le chantier sera terminé pour l'été 2024.

Implémentation ISO 9001

Le laboratoire de la station d'épuration de Wasmuël, qui possède les agréments de types A et B de la Région Wallonne, a entamé en 2023 les démarches nécessaires à la certification ISO 9001. Le scope visé par la certification comprend les services rendus par le laboratoire à ses clients internes (le process/contrôle process, la géothermie, la distribution d'eau) et externe (la Société Publique de Gestion de l'Eau). Cette démarche a pour but de perfectionner le laboratoire en matière de bonnes pratiques. L'audit de certification est planifié pour la fin de l'année 2024.

2.5. Dispositions juridiques et Législation

La veille réglementaire

Le Règlement EMAS impose le respect total de la législation environnementale. Pour ce faire, celle-ci doit constamment être mise à jour et consultée. La législation applicable à nos activités est identifiée via quatre bases de données évolutives :

- *Un tableau téléchargé périodiquement à partir d'informations sélectionnées par un juriste spécialisé en environnement et accessible à toutes les OAA ;*
- *Un tableau élaboré à partir des conditions particulières contenues dans les permis d'environnement des stations d'épuration ;*
- *Le registre des modifications de chaque année ;*
- *Un tableau évolutif alimenté avec les besoins et attentes des parties intéressées validé selon une méthodologie objective. En effet, la norme ISO14001 : 2015 a introduit la notion suivante : les besoins et attentes exprimées par les parties intéressées internes et externes jugées pertinentes doivent dans certains cas être respectées au même titre que la réglementation.*

Ces quatre documents constituent la veille réglementaire qui sert de référentiel pour les audits internes, les analyses environnementales, les contrôles de la conformité réglementaire et également la rédaction des procédures environnementales.

Le système n'est pas figé : un travail constant de vérification réglementaire est effectué par la cellule QSE notamment lors de réunions avec les autres Organismes d'assainissement agréé (OAA) (*).

Si une non-conformité réglementaire est constatée, la cellule QSE a la responsabilité de proposer rapidement une action immédiate auprès des intéressés. Dans le cas où la résolution du problème exige plus de temps ou qu'un investissement conséquent est nécessaire, un objectif environnemental est créé. Les audits internes n'ont révélé aucune non-conformité aux réglementations applicables.

Permis d'environnement des stations d'épuration - Validité

Stations d'épuration	Délivrée le	Validité
Anderlues	21-10-04	21-10-24
Baudour Canal	26-04-22	10-01-42
Boussoit (Bo)	13-05-20	03-02-40
Braine-le-Comte (Bo)	26-10-23	29-06-43
Casteau	22-06-15	23-03-35
Chapelle	26-05-09	27-01-29
Dour-Elouges	14-04-23	15-12-42
Dour-Elouges - Dépôts de substances et mélanges classés	25-06-20	24-06-30
Ecaussinnes	25-06-07	15-03-27
Erbisoeul	27-01-09	30-09-28
Feluy	02-12-13	07-08-33
Frameries	28-03-96	28-03-26
Godarville	29-05-13	29-01-33
Havré	14-02-13	07-08-32
Hennuyères-Warichaix	15-04-14	16-12-33
Hensies	10-05-01	10-05-31
Herchies	10-01-02	10-01-32
Jurbise	20-12-01	20-12-31
Le Roeulx Sud	09-08-12	12-04-32
Mignault	13-02-03	13-02-33
Morlanwelz	06-07-95	06-07-25
Morlanwelz - Biofors (rénovation)	30-09-20	06-07-25
Obourg	05-02-08	11-09-27
Quiévrain	07-07-06	07-07-26
Saint-Vaast	29-01-98	29-01-28
Saint-Vaast (Projet extension de 9.500 à 22.500 EH)	09-02-09	29-01-28
Seneffe	13-05-93	13-05-23
Sirault	03-12-12	27-07-32
Soignies Biamont (Bo)	06-02-03	06-02-33
Spiennes	09-12-99	09-12-29
Thulin	12-10-95	12-10-25
Trivières	23-07-21	23-07-41
Wasmuël	13-03-08	13-03-28
Wasmuël - Epaisseurs	13-03-08	13-03-28
Wasmuël - Qualité de l'air	12-04-12	13-03-28
Wasmuël - Labo (microbiologie et physico-chimie)	29-01-13	01-02-22
Wasmuël - Unité gadoues	11-02-16	13-03-28
Wasmuël - Modernisation traitement PCRA (curures)	15-07-16	13-03-28
Wasmuël - Serres de séchage géothermique/solaire des boues	17-07-14	13-03-28
Wihéries	16-04-19	24-12-38

Non-conformité au rejet par station d'épuration – Résultats 2021 à 2023

Dans ce tableau les conformités 2021 et 2022 sont reprises sur base des valeurs moyennes annuelles des stations d'épuration, soit les paramètres Azote total (N) et Phosphore total (P). En 2023, afin d'être plus précis, nous avons décidé de reprendre les conformités de 3 paramètres : DCO, N et P. Les stations qui ne sont plus enregistrées EMAS ne figurent pas dans ce tableau, à savoir : Morlanwelz, Trivières, Wihéries, Spiennes et Seneffe.

NA = traitement secondaire uniquement en carbone

Station d'épuration	Conformité en 2023			Paramètres à respecter		Conformité en 2021	Conformité en 2022	Objectif environnemental lié
	DCO	N	P	N moy (mgN/l)	P moy (mgP/l)			
Wasmuël	C	C	C	10	1	C (*)	C	Poursuite du plan d'assainissement jumelé à la réhabilitation.
Saint-Vaast	C	C	C	10	1	C	C	Installation d'un régulateur pour les bassins d'aération. Objectif : 10% économie énergie et conformité des eaux de sortie.
Boussoit	C	C	NC	10	1	C	NC	Travaux DER en cours – NC en P car pas de chlorure ferrique (pas accès
Frameries	C	C	C	10	1	C	NC	N.A.
Soignies Biamont	C	C	C	10	1	C	C	Régulateur d'aération commandé, à installer courant 2024
Dour-Elouges	C	NC	C	15	2	C	NC	Régulateur d'aération commandé, à installer courant 2024
Braine-le-Comte	C	C	C	15	2	C	C	N.A.
Anderlues	C	NA	NA	15	2	C	C	Régulateur d'aération commandé, à installer courant 2024
Chapelle-lez-Herlaimont	C	C	C	10	1	C	C	Régulateur d'aération en cours d'installation.
Ecaussinnes	C	NA	NA	15	NA	C	C	Installation d'un régulateur pour les bassins d'aération, Objectif: 10% économie énergie et conformité des eaux de sortie
Quiévrain	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Havré	C	NA	NA	15	NA	C	C	Régulateur d'aération sur base de sonde redox à l'essai
Obourg	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Baudour Canal	C	NA	NA	NA	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Erbisoeul	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Hensies	C	NA	NA	NA	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Le Roeulx Sud	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Feluy	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Godarville	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Hennuyères	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Sirault	C	NA	NA	15	NA	C	C	N.A.
Thulin	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Jurbise	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Herchies	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Mignault	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Casteau	C	NA	NA					Nouvelle station d'épuration - Traitement du carbone et de l'azote
Total NC	0	0	1			0	0	

IDEA s’implique constamment dans la recherche de solutions pour améliorer la conformité au rejet des stations d’épuration (remplacement des tubes poreux et des outils de déshydratations par exemple) mais malheureusement reste confrontée à des éléments du contexte non maîtrisables :

- Délai de réalisation des projets ;
- Nos ouvrages vieillissants constituent une faiblesse au sens de la norme ISO14001 : 2015 ;
- Les investissements sujets à l’approbation de la SPGE dans des enveloppes budgétaires définies – menace au sens de la norme ISO14001 : 20015.

Les mesures suivantes, adoptées depuis 2020, nous ont permis d’améliorer la détection des risques de non-conformités des eaux de sortie des stations d’épuration :



Chapitre 3

Résultats



3.1. Les enjeux liés à l'efficacité énergétique

- **Installation d'une éolienne à axe vertical à la station d'épuration de Wasmuël :**

Cette machine est opérationnelle depuis le 26 septembre 2018 mais, suite à des problèmes de fonctionnement, elle n'est plus opérationnelle depuis décembre 2022. Elle sera démantelée en 2024.

Station d'épuration	2021	2022	2023
Wasmuël	17.444 kWh	11.136 kWh	Néant

- **Production par panneaux photovoltaïques :**

Les bâtiments des stations d'épurations de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont en sont équipés depuis 2012. Leur production d'énergie verte annuelle cumulée est généralement de \pm 20 MWh.

Station d'épuration	2021	2022	2023
Wasmuël	8.870 kWh	9.961 kWh	8.683 kWh
Seneffe	9.173 kWh	9.824 kWh	8.689 kWh
Total	18.043 kWh	19.785 kWh	17.372 kWh

Consommation totale autoproduction en 2023

17.372 kWh

- **Consommation électrique des stations d'épuration et des stations de pompage pour l'assainissement**

2022	2023
20.914.037 kWh	21.909.054 kWh

On part d'une référence 2022 car de nouveaux KPI ont été définis.

Une partie de l'augmentation de la consommation provient du changement de fournisseur de nos sites en Basse Tension. Le nouveau fournisseur les reprenant à partir de janvier 2024, aux consommations reprises habituellement lors de la réception des factures en courant d'année, se sont ajoutées celles de clôture de décembre 2023.

3.2. Le tonnage annuel de boues produites

L'activité d'assainissement parallèlement au traitement de l'eau, génère plusieurs déchets de natures différentes et évacués selon des filières conformes à la réglementation :

- gadoues de fosses septiques ;
- produits de curage de réseau d'assainissement (PCRA) ;
- refus de dégrillage issus du traitement primaire ;
- sables issus du traitement secondaire ;
- flottants (ou graisses) issus également du traitement secondaire.

Ces déchets sont confiés à des entreprises spécialisées et disposant d'un agrément de la Région wallonne pour la collecte et le traitement des déchets de ce type.

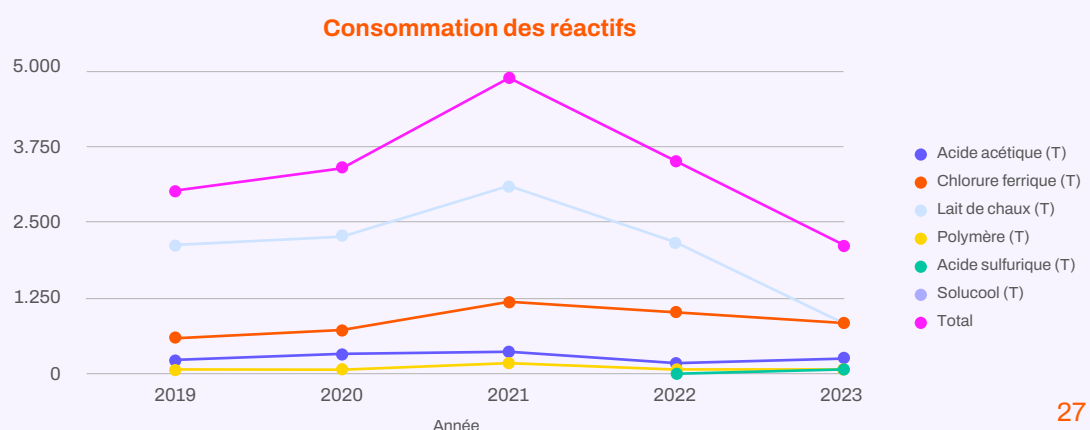
IDEA signe des conventions avec ces entreprises dans lesquelles sont prévues des clauses environnementales. Parallèlement à ces déchets, un tonnage important de **boues de déshydratation** est produit dans les stations d'épuration.

Au même titre que le volume d'eau épuré annuellement, le tonnage annuel de boues produites constitue un indicateur de performance. Un tonnage élevé est synonyme d'une bonne extraction de la pollution. Il est nécessaire de préciser que la filière agricole reste tributaire des conditions météorologiques et que la filière thermique est déjà très engorgée dans toute la Région wallonne, le contexte est donc particulier.

3.3. Consommation des réactifs dans les stations d'épuration (T)

Depuis 2020, nous effectuons une comptabilité des réactifs utilisés en exploitation. Par conséquent, dans le tableau suivant nous présentons les chiffres de 2019 à 2023.

La consommation de réactif diminue par la suppression partielle de lait de chaux qui est liée à l'utilisation des serres de Wasmuël. À présent, toutes les boues de Wasmuël sont séchées dans les serres sans chaulage, ce qui fait une économie de lait de chaux énorme. Il y a également l'ajout du chlorure ferrique régulé par analyseur phosphate à Trivières, Saint-Vaast et Wasmuël.



Réactifs	2019	2020	2021	2022	2023
Acide acétique (T)	222,20	333,12	360,00	174,00	252,00
Chlorure ferrique (T)	588,35	750,31	1.217,92	1.033,10	878,00
Lait de chaux (T)	2.156,16	2.274,5	3.125,00	2.200,00	853,00
Polymère (T)	74,82	68,31	201,35	107,60	89,00
Acide sulfurique (T)				28,00	74,00
Solucool (T)					2,80
Total	3.041,53	3.426,24	4.904,27	3.542,70	2.148,80

3.4. Pourcentage des boues valorisées en agriculture par rapport au total

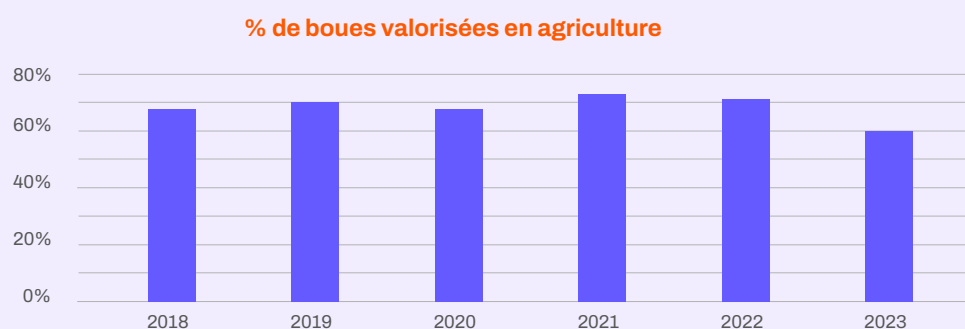
IDEA favorise la valorisation en agriculture qui demande un suivi rigoureux de la législation en la matière. Celle-ci est très contraignante car destinée à protéger la chaîne alimentaire des substances dangereuses susceptibles de se trouver dans les boues à la suite d'un rejet illicite dans les réseaux d'égouttage.

Ceux-ci étant par nature difficiles à maîtriser vu son étendue, il est prévu d'analyser tous les lots de boues déshydratées valorisés en agriculture. Des contrôles de l'AFSCA se sont déroulés durant l'année 2021 et ont permis d'attester la conformité des lots analysés ainsi que la méthode d'auto-contrôle.

2021	2022	2023
72,80%	77,80%	74,80 %

Ratio entre le tonnage de boues valorisées en agriculture pour toutes les stations d'épuration (tMS) / tonnage de boues produites par toutes les stations (tMS).

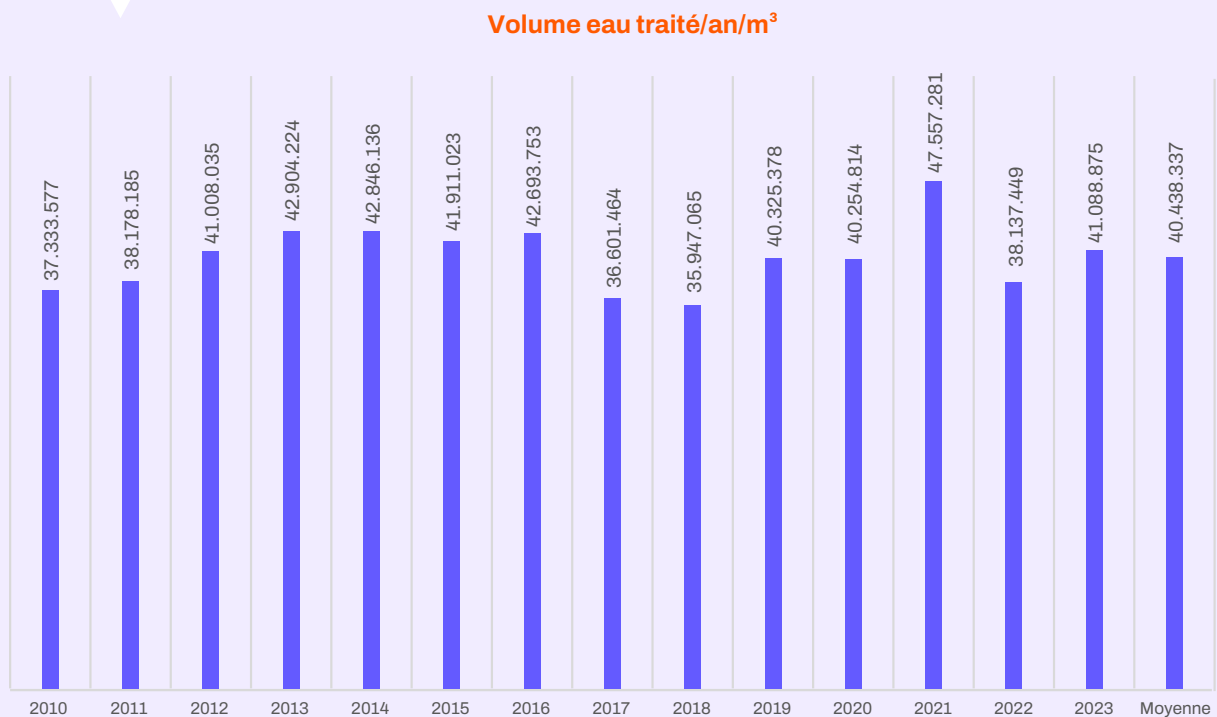
Cela dépend évidemment du nombre de stations d'épuration qui partent en valorisation agricole. Il y a une différence d'une année à l'autre car les boues qui vont maintenant dans les serres sont sans lait de chaux (poids moins élevé).



3.5. Le volume d'eau épuré annuellement

Le volume total d'eau épurée dans les 31 stations d'épuration en activité ⁽²⁾ est un indicateur important de notre activité d'OAA, volume dépendant directement des précipitations.

Les stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont traitent à elles seules 52,7 % du volume d'eau résiduaire collecté dans le Cœur du Hainaut. Ces 2 stations traitant à elles seules 315.000 EH par rapport aux 543.450 EH traités sur l'ensemble de nos stations.



⁽²⁾ Le volume d'eau annuellement épuré est déterminé par les débitmètres de sortie équipant la grosse majorité des stations d'épuration. En cas d'absence de débitmètre de sortie, le volume d'eau est estimé sur base du débit d'entrée (débitmètre électromagnétique ou estimation par les index des pompes). C'est le cas pour la station d'épuration de Jurbise. En toute rigueur, le volume des excès de boues liquides doit être retranché du résultat mais cette donnée n'est pas prise en compte car négligeable.

3.6. La consommation d'eau de distribution (eau de ville)

La maîtrise des consommations d'eau de distribution reste au centre de nos préoccupations.

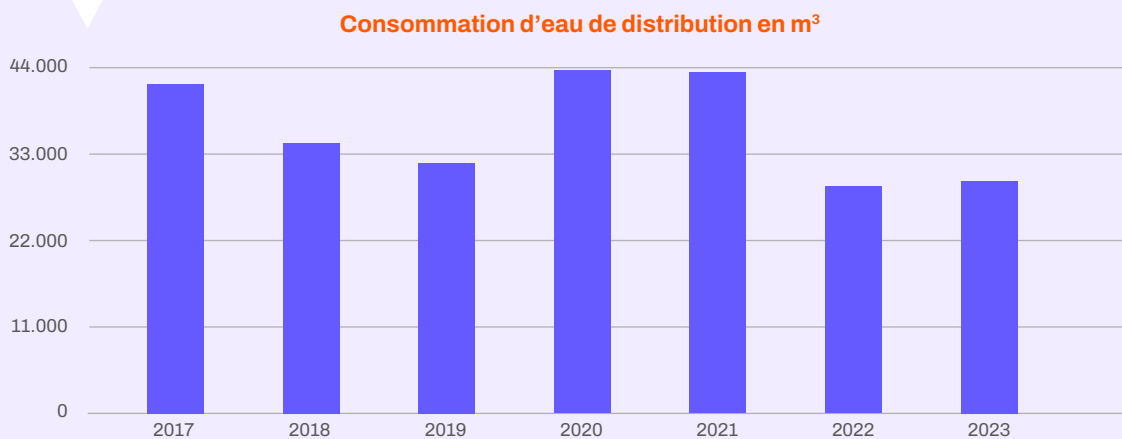
Cette maîtrise est assurée par la mise en place du système de télérelève « easy-conso ».

77 compteurs d'eau ont été équipés au total : 29 dans les stations d'épuration d'eau et 43 dans les stations de pompage.

Tout nouvel ouvrage mis en service et alimenté en eau de ville est équipé du système de télérelève « easy-conso ».

En 2023, sur les 31 stations d'épuration en Exploitation, 2 ne sont pas alimentées en eau : Hensies et Le Roeulx Sud.

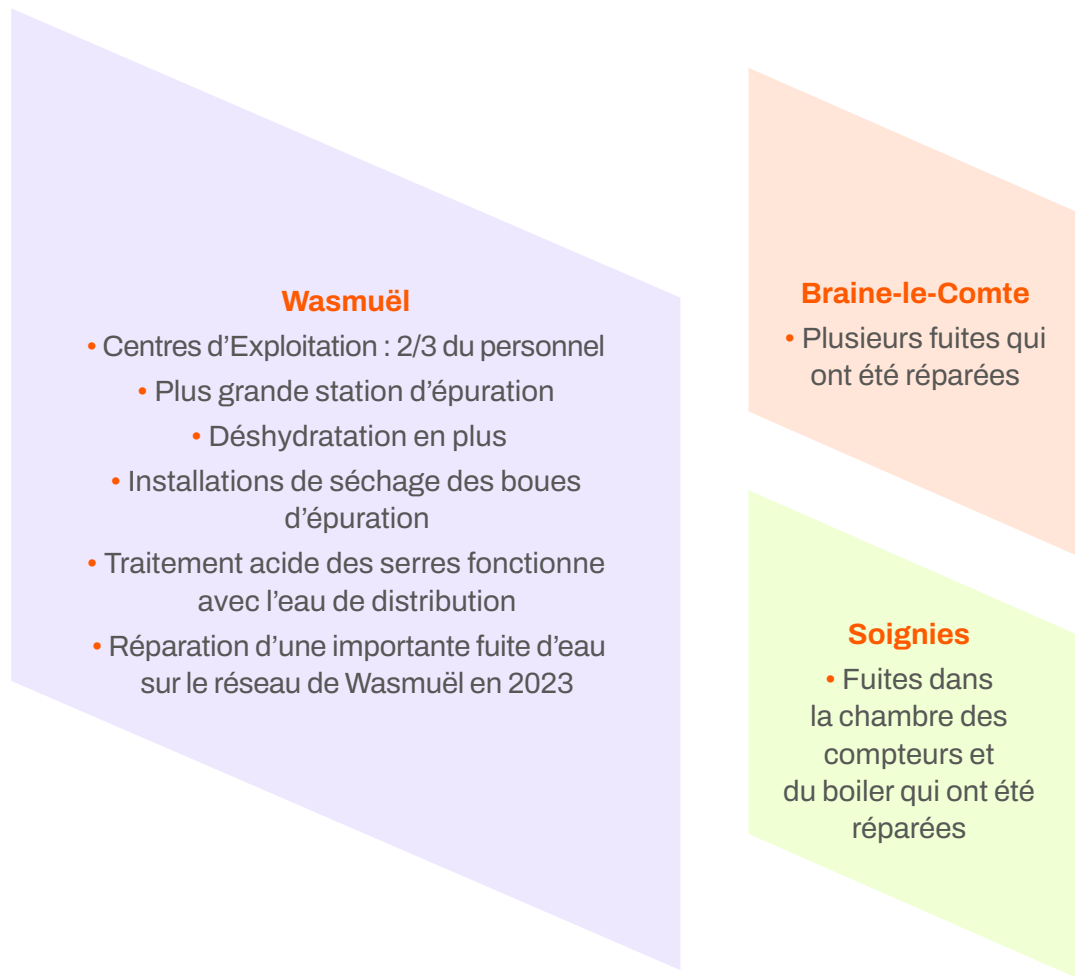
La consommation totale des stations d'épuration d'eau est de 29.638 m³ en 2023 ce qui représente une légère augmentation de 2,4 % par rapport à 2022.



2023

Les 3 stations ayant consommé le plus d'eau sont Wasmuël, Soignies et Braine-le-Comte. Elles ont consommé 23.892 m³ sur un total de 29.638 m³.

Pourquoi cette consommation importante ?



3.7. La production et la gestion réglementaire des déchets dangereux

Nos stations d'épuration produisent des déchets dangereux ou assimilés dangereux au sens de la législation wallonne.

Deux zones de tri sélectif :

- station d'épuration de Wasmuël ;
- station d'épuration de Seneffe-Soudromont.

Un système d'identification des containers par panneaux permet de déterminer facilement la destination des déchets.

Un suivi mensuel des zones de tri sélectif est réalisé.

La nécessité du tri sélectif est par ailleurs rappelée aux agents lors de chaque formation environnementale.

Ces déchets sont périodiquement enlevés par un collecteur agréé et transportés vers un centre de regroupement, d'élimination ou de valorisation agréé.

Chaque année, conformément à la réglementation en vigueur, la liste et les quantités de déchets dangereux évacués sont renseignées aux autorités.

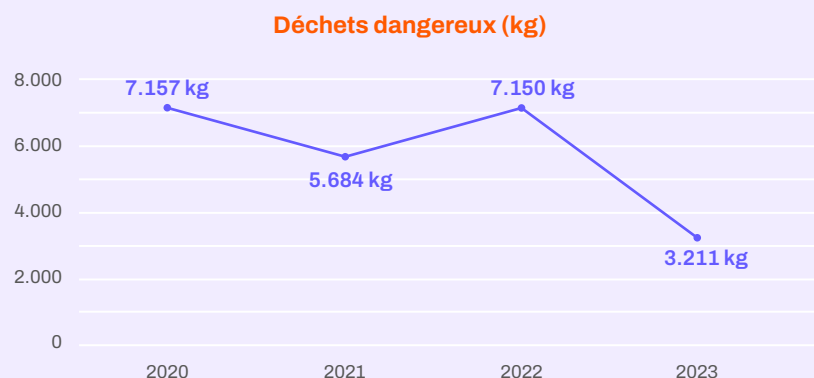
Diffusion au personnel de la gestion des déchets

Les différents canaux sont :

- la procédure environnement ;
- les affichages via notes internes ;
- les affichages via les valves électroniques dans les bâtiments administratifs.

Tonnage des différents déchets dangereux évacués (kg) et déclarés à la SPW lors des années 2021 à 2023

Déchets dangereux	Code déchet	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023
Tubes TL, lampes		53	0	0
Câbles et déchets électroniques	160216	2.822	2.860	1393
Déchets souillés, cartouches, graisse, chiffons souillés, filtre cabine	150110-150202	642	1.380	1229
Piles		40	0	0
Filtres à air	150202	343	0	520
Huiles usagées		979	1.620	0
Bombes aérosols (vides)		78	120	0
Verreries souillées		90	0	0
Acides inorganiques		0	0	0
Appareils de refroidissement	160211	0	0	69
Fûts de graisse et d'huiles vides		237	140	0
Solvants - Thinner		400	0	0
Soude caustique NAOH		0	0	0
Batteries au Pb		0	0	0
Batteries Ni Cd		0	0	0
Filtres à huile		0	60	0
Pots de peinture et de vernis		0	840	0
Fûts WIVA		0	20	0
Bidons vides d'huile			110	0
Amiante et asbeste		0	0	0
TOTAL		5.684 kg	7.150 kg	3.211 kg



3.8. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux issus du processus d'épuration

Trois déchets dépendent directement de l'activité d'assainissement :

- les refus de dégrillage ;
- les sables ;
- les flottants.

3.9. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux issus de l'activité administrative et technique

L'activité quotidienne engendre des déchets non dangereux ou assimilés :

- les métaux ;
- les déchets ménagers ;
- le bois ;
- les papiers ;
- les emballages de plastique propres ;
- etc.

Bien que non dangereux, ces déchets ne peuvent être regroupés. Ils sont également triés sélectivement et évacués vers des filières de traitement et de recyclage. Ils ne sont cependant pas soumis à déclaration auprès de l'Administration.

Afin d'encourager le personnel à améliorer son comportement au niveau du tri des déchets non dangereux, des containers supplémentaires pour déchets ménagers,

PMC et papiers-cartons ont été placés en début 2016. Cette action était d'autant plus nécessaire qu'en 2016, une nouvelle législation est venue renforcer le caractère obligatoire du tri sélectif ⁽³⁾.

Durant l'année 2019, un système de collecte des mégots de cigarettes a été mis en place dans les stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont.

⁽³⁾ Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets.

Paradoxalement, les mégots de cigarettes ne sont pas considérés comme des déchets dangereux malgré leur impact sur les milieux aquatiques (on parle de 500 litres d'eau polluée par un seul mégot) et leur dégradation en milieu naturel nécessite 1 à 2 années.

Déchets non dangereux	Code Déchet	Valeurs 2021 (kg)	Valeurs 2022 (kg)	Valeurs 2023 (kg)
Papiers-cartons	200101	3.060	5.600	4.430
Mitrailles		15.580	0	0
Bois traité	191207	5.820	5.940	6.460
Déchets ménagers (ultimes)	200301	65.720	61.680	87.360
Emballages plastiques non souillés	-	130	0	0
Déchets de construction			12.480	0
Déchets métalliques	170405-200140		5.520	7.240
Total		80.840 kg	91.220 kg	105.490 kg

3.10. Les actions sur la biodiversité

Notre activité étant axée principalement sur l'épuration des eaux usées, nous intervenons sur la biodiversité au niveau du milieu récepteur. Nous participons à la protection de la faune et la flore des rivières en assurant des valeurs au niveau du rejet des substances présentes dans l'eau épurée, conformément aux valeurs seuils prescrites par le Code de l'Eau.

Dans la présente déclaration environnementale, et en adéquation du Règlement EMAS (RÈGLEMENT (UE) 2018/2026 DE LA COMMISSION du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), nous incluons désormais des données relatives aux formes d'utilisation des terres au regard de la biodiversité exprimée en unités de surface (m²). Les données présentement collectées ne nous permettent pas encore de déterminer précisément les indicateurs suivants :

- utilisation totale des terres ;
- surface totale imperméabilisée ;

- surface totale respectueuse de la nature sur le site ;
- surface totale respectueuse de la nature hors site.

Un travail de fond et de collaboration interservices (Direction Études et Réalisations, Service Foncier, Direction Infrastructures Économiques et Facility Management et Service QSE) a débuté en 2020 pour satisfaire parfaitement à ces 4 exigences.

Ce travail est colossal car il demande de passer en revue chaque plan de stations (30) et d'y ajouter un zonage spécifique et le plus précis possible :

- de la surface *in situ* délimitée par des clôtures ;
- de la surface *ex situ* (déterminée par la différence entre la superficie cadastrale totale et la superficie *in situ*) ;
- et de la surface imperméable comprenant les aires bétonnées et les voiries (à l'exclusion des nouvelles voiries perméables que nous avons inclus ou que nous essayons d'inclure le plus possible dans la conception des stations récentes et futures).

A ce jour, nous pouvons donner :

- la surface cadastrale totale de nos stations ;
- la surface totale laissée à la nature (zones enherbées en fauchage tardif et zones arborées) ;
- la différence de ces deux dernières surfaces ;
- la surface totale des terres utilisées et à la fois imperméabilisées.

Les stations d'épuration de Feluy Nié Pré et d'Hennuyères sont équipées d'une voirie perméable dans les installations en service.

Le tableau suivant reprend ces données.

Surfaces utilisées, imperméabilisées, laissées à la nature

Station d'épuration	Surfaces				
	Parcellaires (m ²)	Enherbées (m ²)	Utilisées et imperméabilisées (m ²)	Nature <i>in situ</i> (m ²)	Nature <i>ex situ</i> (m ²)
Anderlues	21.743	6.579	15.164	-	-
Baudour	3.293	535	2.758	-	-
Boussoit	17.723	6.961	10.762	-	-
Braine-le-Comte	10.531	4.072	6.459	-	-
Chapelle-lez-Herlaimont	15.160	7.216	7.944	-	-
Dour-Elouges	20.338	4.737	15.601	-	-
Ecaussinnes	8.617	5.864	2.753	-	-
Erbisoeul	2.474	929	1.545	-	-
Feluy	11.336		11.336	-	-
Frameries	9.986	5.804	4.182	-	-
Godarville	6.272	1.417,67	4.854,33	-	-
Havré	50.051	2.258	47.793	-	-
Hennuyères	9.367	1.289	8.078	-	-
Hensies	28.126	12.561	15.565	-	-
Herchies	2.474	1.141	1.333	-	-
Jurbise	1.825	398	1.427	-	-
Le Roeulx	2.972	849	2.123	-	-
Mignault	704	358	346	-	-
Morlanwelz (*)	27.885	20.164	7.721	-	-
Obourg	12.100	7.754	4.346	-	-
Quievrain	6.222	1.729	4.493	-	-
Saint-Vaast	12.692	7.102	5.590	-	-
Seneffe	72.373	58.916	13.457	-	-
Sirault	9.916		1.623	-	-
Soignies Biamont	11.275	3.409	7.866	-	-
Spiennes (*)	13.706	1.955	11.751	-	-
Thulin	6.148	2.772	3.376	-	-
Trivières (*)	42.548	23.968	18.580	-	-
Wasmuël	154.245	43.762	110.483	-	-
Wihéries (*)	563	384	179	-	-
Total	596.305	235.263,67	352.748,33	0	0

Outre la préoccupation de laisser des superficies enherbées, diverses actions nous permettent de favoriser la biodiversité.

En voici les principales :
À la station d'épuration de Wasmuël, l'objectif intitulé « maîtrise des espaces verts » est en cours depuis 2017.

(*) Les lignes en surligné mauve représentent les stations en dehors du scope EMAS mais conservant la norme ISO 14.001.

1^{ère} ÉTAPE : L'abandon des pesticides est finalisé depuis 2015.

2^{ème} ÉTAPE : en cours depuis 2017.
Vaste programme de revégétalisation des abords de la station d'épuration de Wasmuël.

Il s'agit de convertir d'anciennes surfaces initialement recouvertes de gravier en zone colonisée par de multiples végétaux indigènes offrant le refuge aux populations d'insectes.

Ce projet comprend 4 phases :

- **Phase 1** : terminée en 2017
Aux abords du nouveau bâtiment administratif et du réfectoire, les zones empierrées du parking et les parterres enherbés ont été supprimées. En effet, lors des tontes, le risque de blesser des piétons ou d'endommager les véhicules parkés par impact de cailloux était important. L'herbe a été remplacée par des plantations dites «horticoles» : Haies de Fagus, Carpinus, Hilex, parterres de rosiers de Perovskia Hypéricum et d'Hydrangea. En outre, le parking a été recouvert de dalles perméables à l'eau. Ces modifications avaient pour objectif de créer un paysage fleuri et mellifère autour des bâtiments.
- **Phase 2** : terminée en 2019
Les grandes zones empierrées d'une surface de 10.200 m² et jouxtant les bassins d'aération ont été remplacées par une zone verte de grande biodiversité. Vu l'état initial du sol, préalablement aux semis et plantations, des travaux de terrassement importants ont été nécessaires pour retirer les empièvements. Ensuite, un apport de terre végétale a été effectué. La première couverture végétale constituée de prés fleuris a été complétée par des arbres et des haies de Carpinus. Cette combinaison vise à donner à l'ensemble une perspective harmonieuse. Les plantations appelées à se développer fortement ont été placées suffisamment en retrait des routes pour ne pas perturber le passage des véhicules.

Seules les 2 premières phases ont été concrétisées à ce jour.

- **Phase 3** : prévue en 2020
Cet aménagement concerne les nouvelles serres et l'entrée du bâtiment administratif. Des travaux de terrassement et un apport de terre végétale seront à nouveau nécessaires. Ensuite une prairie verger constituée de pommiers et délimitée par une haie vive (Carpinus et Eglantiers) sera implantée. Elle renforcera l'aspect champêtre de la station d'épuration et son entretien se limitera à un fauchage biannuel. Le vieux parking sera agrémenté de plantes succulentes. **Phase postposée à une date ultérieure car des travaux auront lieu à différents endroits.** L'idée étant de créer une uniformisation après ces travaux.
- **Phase 4** :
Ces travaux concernent l'ensemble de la station d'épuration. Il est prévu de créer une zone semi-forestière constituée d'un mélange d'essences indigènes. Une synchronisation avec d'autres travaux réalisés par la Direction Études et Réalisations est nécessaire. **Phase postposée à une date ultérieure car des travaux auront lieu à différents endroits.** L'idée étant de créer une uniformisation après ces travaux.

3^{ème} ÉTAPE : Un projet de mise en place de gestion des espaces verts par éco-pâturage.

En 2019, une étude de faisabilité a été effectuée pour déterminer les adaptations nécessaires : placement de clôtures, protection des arbres et massifs existants, etc. Deux stations d'épuration ont été sélectionnées pour ce projet : Seneffe-Soudromont et Feluy Nié Pré.

Le placement de ruches a fait l'objet de discussions mais n'a pas abouti pour les raisons suivantes :

- risque de piqûres d'insectes pour les agents en charge de l'entretien des espaces verts ;
- qualité sanitaire du miel récolté vu que les abeilles seront exposées aux embruns provenant des ouvrages d'épuration.

Au niveau de la Direction Études et Réalisations, **l'engagement d'un gestionnaire de projet, cartographie et reproduction** a eu lieu en 2018 et permet

l'amélioration des échanges avec la DNF (*) lors de la rédaction des demandes de permis d'environnement de façon à effectuer un choix judicieux des essences plantées.

Les diverses initiatives en matière de biodiversité

Année	Problème mis en évidence ou amélioration proposée	État d'avancement
2017	Station d'épuration de Feluy : communication au service concerné de l'obligation de respecter les conditions particulières de la station d'épuration en matière de plantations	Vérification de la conformité ayant débouché sur un constat positif
2017	Plan de revégétalisation de la station d'épuration de Wasmuël	Phase 1 terminée
2019	Station d'épuration de Baudour : présence de renouées du Japon juste en limite de propriété mais risquant d'envahir les accès au biologique	Contenir le problème
2019	Station d'épuration de Boussoit : présence de renouées du Japon	Vu la persistance du problème, prise de contacts pour établir un recueil de renseignements sur la meilleure méthode d'éradication
2019	Station d'épuration de Seneffe-Soudromont et de Feluy Nié Pré : projet de mise en place de gestion des espaces verts par éco-pâturage	Étude de faisabilité en cours
2019	Plan de revégétalisation de la station d'épuration de Wasmuël	Phase 2 terminée
2019	Amélioration en cours des échanges avec la DNF (*) pour un choix judicieux des essences plantées	Engagement de paysagiste
2020	Placement envisagé de ruches dans plusieurs stations d'épuration	Étude de faisabilité en cours : non abouti car milieu bactériologique
2021	Pas d'avancées notables	Pas d'avancées notables
2022	Pas d'avancées notables	Pas d'avancées notables
2023	Installation d'hôtels à insectes dans plusieurs stations d'épuration	Action finalisée en février 2023

3.11. Les émissions atmosphériques (CO₂)

Pour le calcul de l'ensemble des émissions atmosphériques provenant de la consommation d'énergie lié à l'activité d'assainissement des eaux, la méthode de calcul est celle utilisée pour le calcul des KPI

présentés à l'objectif 7. Les facteurs d'émissions pour les vecteurs énergies électriques et combustible fossile pour le chauffage sont ceux utilisés par la méthodologie des audits AMURE :

	Electricité kWh	Gaz naturel kWhs	Gasoil litre
Facteur de conversion en énergie primaire (kWhp/Unité)	2.500	0,903	10.153
Facteur de conversion en CO₂ (kgCO₂/Unité)	0,502	0,181	2.679

L'indicateur émission est la somme en Tonnes d'équivalents CO₂ des émissions produites annuellement par les combustibles fossiles (gasoil et gaz naturel pour le chauffage, le

carburant pour les véhicules) et des émissions provenant de la consommation électrique. L'indicateur est exprimé en TéquCO₂/an.

Cette valeur sert aux calculs des nouveaux indicateurs de suivi présent dans le nouveau Contrat de Service Unique (un indicateur similaire est également calculé pour notre activité de démergement, hors scope EMAS).

A souligner que seules les stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont utilisent des combustibles fossiles principalement à des fins de chauffage.

Les émissions provenant du chauffage des bâtiments de la station d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont :

Wasmuël : Le fuel est l'unique combustible utilisé. Divers projets tendent à en diminuer la consommation comme la rénovation du laboratoire (hottes et chauffage) prévue en 2024-2025. Ce projet permettra d'économiser 25 MWh par an.

Seneffe : Le gaz naturel est le seul combustible utilisé pour chauffer le bâtiment.

Lieu	Combustible	Volume	Facteur d'émission	Téq CO ₂
Chauffage Wasmuël	Fuel léger	27.000 L	2.679	72
Chauffage Seneffe	GN	24.778 m ³	0,181	55
Total				127

Les émissions provenant du charroi des véhicules de service :

Les dépenses en carburant des véhicules sont globalisées tous services confondus et donc les valeurs d'émission obtenues prennent en compte la flotte totale de véhicules y compris les services hors scope EMAS (soit la production/distribution d'eau et la géothermie).

Pour calculer ces émissions atmosphériques, nous procédons comme ceci :

- sommer la quantité totale des combustibles en litre ou en (N)m³ ;
- multiplier la somme par le facteur d'émission approprié pour la conversion en équivalent CO₂ :
 - pour le diesel : 2,63 ;
 - pour l'essence : 2,39 ;
 - pour le gaz : 1,81.

Carburant	Volume 2023	Facteur d'émission	Téq CO ₂
Diesel	65.134 litres	2,636 kgCO ₂ /L	172
Essence	2.835 litres	2,392 kgCO ₂ /L	7
Gaz-LPG	7.846 kg	1,81 kgCO ₂ /kg	14
Total			193

Les émissions provenant de la consommation électrique :

Consommation électrique totale pour l'assainissement (kWh)	Facteur d'émission (kgCO ₂ /kWh)	Téq CO ₂
21.909.054	0,5022	11.003

On constate que la majorité des émissions de CO₂ provenant des consommations énergétiques découle de la consommation électrique.

TOTAL DES EMISSIONS CO₂

En additionnant les émissions dues au chauffage, carburant et électricité, on obtient :

Total émission assainissement 2023	11.323	Téq CO₂
---	---------------	---------------------------

Par la même méthode de calcul, l'indicateur pour 2022 était :

Total émission assainissement 2022	10.795	Téq CO₂
---	---------------	---------------------------

Actions pour réduire les émissions CO₂ 2023

En 2023, des actions ont été entreprises pour réduire la consommation énergétique et donc les émissions CO₂ :

Actions	Économie estimée kWh	Économie TéqCO₂
Installation de régulateur sur l'aération de la station d'épuration de Boussoit	80.000 kWh	40 TéqCO ₂
Action sur les chauffages dans les stations de pompage	100.000 kWh	50 TéqCO ₂

Prévisions 2024

Pour 2024, d'autres actions sont prévues :

Actions	Économie prévue kWh	Économie TéqCO₂
Installation de régulateur sur l'aération des stations d'épuration de Saint-Vaast, Chapelle et Ecaussinnes	180.000 kWh	90 TéqCO ₂
Installation Panneaux Photovoltaïques sur toitures *	100.000 kWh	50 TéqCO ₂
Installation Panneaux Photovoltaïques sur toitures **	70.000 kWh	35 TéqCO ₂
Installation Panneaux Photovoltaïques sur toitures et au sol ***	315.000 kWh	157 TéqCO ₂

*Sur les sites de la station de pompage Moulin et des stations d'épuration de Baudour, Godarville, Spiennes, Quiévrain et Erbisoeul.

**Sur les sites de la station d'épuration d'Ecaussinnes et des stations de pompage Thiriau-du-Luc, Scailmont et Rivage.

*** Sur les sites des stations d'épuration de Frameries, Chapelle-lez-Herlaimont et Braine-le-Comte.

Ces économies représenteraient une diminution de 3% des émissions CO₂ par rapport à 2023.

Chapitre 4

Communication



4.1. Communication

Face aux enjeux environnementaux, le développement durable fait partie intégrante du management de l'Intercommunale IDEA, tous départements confondus. De nombreuses actions de communication sont régulièrement mises en œuvre afin de sensibiliser le grand public ainsi que l'ensemble des collègues aux enjeux majeurs en matière de gestion durable de l'eau.

Communication interne

A travers les différents canaux internes, tels que l'intranet MyIDEA et les écrans disposés sur les différents sites d'activités, des communications sont partagées avec les collègues en lien avec la parution de la déclaration environnementale, les projets de rénovation des stations d'épuration existantes dont Wasmuël et Seneffe ou bien encore les projets de développement de nouvelles stations, destinées à compléter le réseau actuel, la sensibilisation au tri des déchets, etc.

Un travail important a également été mené par les équipes internes pour finaliser en 2023 le basculement de l'ensemble des fiches environnementales vers la plateforme interne GOOD IDEA, comportant un onglet EMAS spécifique.

Communication externe

En matière de sensibilisation sur la thématique de la gestion durable de l'eau, diverses actions de communication destinées au grand public ont été mises en œuvre en 2023 :

- la participation aux journées wallonnes de l'eau, à travers l'organisation de visites guidées des stations d'épuration de Dour et de Soignies Biamont réservées à la fois au grand public et aux écoliers ;
- la promotion et la diffusion d'un dossier pédagogique intitulé « Bon voyage l'eau » destiné aux enfants de l'enseignement primaire ainsi que le dossier pédagogique « Au fil de l'eau » destiné aux enfants de l'enseignement maternel ;
- la conception et la diffusion d'un calendrier scolaire (format poster) auprès des écoles primaires, comportant divers trucs et astuces pour consommer l'eau de manière durable.

Chapitre 5

Validation des données

Organisme de certification et de vérification : VINCOTTE SA

Numéro d'enregistrement: B – RW – S00 00 00 14

Date d'enregistrement : 15 janvier 2004

Numéro d'agrément du vérificateur : 017 EMAS

Code NACE pour l'activité d'assainissement : 37

Prochaine Déclaration Environnementale complète : avril 2025

Prochaine Déclaration Environnementale simplifiée : avril 2026



Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61303070**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale 2024, résultats 2023 de l'organisation

IDEA portant le numéro d'agrément **BE- RW-000014**

sis à

Rue de Nimy 53
7000 MONS
Belgique

et utilisé pour:

Exploitation des stations d'épuration de Wasmuël, Frameries, Baudour Canal, St-Vaast, Chapelle-lez-Herlaimont, Hensies, Thulin, Jurbise, Herchies, Hennuyères, Boussoit, Anderlues, Mignault, Braine-le-Comte, Soignies, Dour-Elouges, Quiévrain, Ecaussines, Erbisoeul, Obourg, Le Roeulx, Havré, Godarville, Feluy et Sirault.

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2024, résultats 2023 des site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **03 EA 012g/2**

Date de délivrance: **10 juin 2024**



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys

Président de la Commission de Certification



Nom et adresse des personnes de contact

IDEA – Siège Social

Rue de Nimy, 53
7000 MONS
Tél. : 065/37.57.11

Siège d'exploitation de Wasmuël (Région de Mons-Borinage)

Rue Chasse des Prés
7390 WASMUËL
Tél. : 065/76.74.11

Siège d'exploitation de Seneffe (Région du Centre)

Rue de Soudromont
7180 SENEFFE
Tél. : 064/51.09.12

Pascal Capiou

Directeur des Centres d'Exploitation

Tél. : 065/37.58.05

Benjamin Benrubi

Directeur Études et Réalisations

Tél. : 065/37.58.27

Dany Bruyère

Chef de service QSE au sein de la Direction des Centres d'Exploitation

Tél. : 065/37.58.34

Valérie Chanoine

Bachelière Sécurité-Environnement

Tél. : 0471/22.07.84

Emilie Zimbili

Chef du service Communication

Tél. : 065/37.57.25

DPC (*) (Mons)

Tél. : 065/32.04.40 (numéro externe à IDEA)

Département de la Police et des Contrôles - Direction de Mons

Glossaire

Abréviation	Définition
C	Conforme
DER	Direction Études et Réalisations
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DNF	Abréviation de « Division Nature et Forêts ». Il s'agit d'une entité rattachée au SPW et qui assure le suivi des politiques et réglementations en matière de forêts, de conservation de la nature, des parcs naturels, de la chasse et de la pêche
EH	Équivalent Habitant
MES	Matière en suspension dans les eaux à traiter
N (azote total)	Il s'agit du total de l'azote obtenu par la méthode de Kjeldahl (azote organique + NH ₃) de l'azote contenu dans les nitrates (NO ₃) et de l'azote contenu dans les nitrites (NO ₂)
NC	Non-conformité environnementale. Non-respect d'une imposition réglementaire, d'un objectif environnemental ou d'une exigence spécifiée par le SME
OAA	Organisme d'Assainissement Agréé. Association de communes agréée conformément à l'article 17 du décret du 7 octobre 1985 relatif à la protection des eaux de surface contre la pollution
P (phosphore total)	Il s'agit du total des formes de phosphates : orthophosphates, polyphosphates et composés phosphorés organiques
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau



www.synthese.be

E.R. : Caroline Decamps - Directrice Générale - Rue de Nimy, 53 - 7000 Mons

idea

Rue de Nimy, 53

B - 7000 Mons

Tél. : +32 (0) 65 37 57 11

info@idea.be

www.idea.be

